



Police

Police Locale
Zone de Police 5288
«Pays de Herve»
Direction Générale

Avenue Dewandre 49
4650 Herve
Tél. 087 34 35 00
zp.paysdeherve@police.belgium.eu
www.police-paysdeherve.be

ADMINISTRATION COMMUNALE

de et à

Secrétariat 22/01/2026

Nos références
Votre lettre du
Vos références

Srt ZP- ()

Votre correspondant
Téléphone
Fax
E-mail

Consultante Chrystelle GRÉTRY
087 343500
087 343627
ZP.PaysDeHerve@police.belgium.eu

Objet : Conseil de Police du 05 février 2026 - Affichage

Madame, Monsieur le Bourgmestre,

En vertu de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un Service de Police Intégré, structuré à deux niveaux, nous avons le plaisir de vous transmettre les informations, destinées à être portées à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, concernant la réunion du Conseil de Police qui se tiendra le **05 février 2026 à 18.30 H dans la salle de réunion de la Direction de la Zone de Police, Avenue Dewandre 49 à 4650 HERVE (Local 2.2 – 2^e Etage).**

L'ordre du jour est établi comme suit :

Séance publique

1. Approbation du PV du Conseil de Police du 11 décembre 2025
2. Approbation par la tutelle de Mr le Gouverneur – Prise d'acte
 - a. Délibérations du Conseil de Police du 11 septembre 2025
 - b. Délibérations du Conseil de Police du 15 octobre 2025
3. Budget 2025 – Modifications budgétaires 03 et 04 de 2025 - Approbation par la tutelle de Mr le Gouverneur – Prise d'acte
4. Révision de la puissance votale au sein du Collège de Police - Arrêt
5. Mobilité 01/2026 – recrutement de 1 Cadre de Base « Polyvalent » sous réserve du départ éventuel d'un inspecteur « Polyvalent » de la Zone par voie de mobilité - ouverture d'emploi - Ratification de la décision du Collège de Police en sa séance du 14 janvier 2026

Séance à huis clos

6. Requête en renouvellement du mandat de Chef de Corps – Avis motivé du Conseil de Police faisant suite à l'évaluation finale réalisée par la Commission d'évaluation en date du 02 décembre 2025

7. Demande de pension d'un membre du personnel CAllog Niveau D (Auxiliaire) – Autorisation de faire valoir ses droits à la pension de retraite au 1^{er} mai 2026 - Décision
8. Accident de travail d'un membre du personnel du 26 juillet 2025 – Arrêté n°1 du 05 février 2026

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE

La Secrétaire,
C. GRETRY



Le Président,
M. DROUGUET

